



# PROJET EDUCATIF

## DE L'ASSOCIATION



Seconde ville de l'agglomération (avec près de 24 000 habitants), Hérouville Saint-Clair constitue un véritable lieu de vie et un pôle économique majeur. Grâce à une population jeune (38% des hérouvillais ont moins de 24 ans) et à la présence de cinq zones d'activités à l'origine de près de 10 500 emplois, la ville dispose d'atouts exceptionnels pour poursuivre son développement.

C'est une municipalité active, qui cherche à donner à la commune une dimension humaine et sociale. Confrontée à la présence de nombreux ménages en situation de précarité, au vieillissement du parc immobilier et de ses équipements, Hérouville Saint-Clair s'est lancée dans un Programme de Rénovation Urbaine à la hauteur de ses ambitions. Cette enveloppe est consacrée à la rénovation des quartiers pour une vie meilleure à Hérouville Saint-Clair.

Ce projet s'inscrit dans une volonté permanente d'améliorer la qualité et la diversité des services rendus à la population.

## **Présentation de l'association**

Le CLEHSC (Centre de Loisirs Educatifs d'Hérouville Saint Clair), association de type loi 1901, agréée Jeunesse et Education Populaire, créée à l'initiative d'habitants d'Hérouville Saint Clair en 1970. Elle est située au 104, Quartier de la Grande Delle dans la commune d'Hérouville Saint-Clair.

La structure propose des loisirs collectifs structurés en direction des enfants de 3 à 10 ans, de sexes, de milieux socio-économiques et d'origines culturelles et ethniques diverses, dans le respect de leurs différences quelles qu'elles soient.

Le CLEHSC a pour objectifs, la recherche et la mise en œuvre de tous les moyens propres à promouvoir une véritable politique des loisirs de l'enfant afin de permettre à chacun d'entre eux l'épanouissement et le développement personnel.

Le CLEHSC mènera ses actions dans le souci permanent de respecter les droits de l'enfant (convention internationale des droits de l'enfant de 1959).

Les finalités énoncées dans le projet éducatif du CLEHSC s'inscrivent dans une convention de partenariat avec la Ville d'Hérouville Saint-Clair, qui au delà des moyens mis à sa disposition pour mener à bien sa mission, permet de croiser nos principes fondamentaux avec les orientations éducatives de la commune.

## Présentation des accueils de loisirs

### Accueils de loisirs « Les PITCHOUN'S »

☺ <u>Publics accueillis :</u>	Enfants de 3 ans (ayant acquis la propreté) à 5 ans inclus.
📍 <u>Lieux :</u>	Situé dans les locaux de l'école Eugène QUESNEL Maternelle, 156, rue Eugène Quesnel à Hérouville Saint-Clair.
🕒 <u>Horaires d'ouvertures :</u>	à la journée (avec repas) : de 8h30 à 17h 30 ; à l'après-midi (sans repas) : de 13h30 à 17h30.
🔔 <u>Garderie :</u>	Une garderie peut compléter l'accueil de loisirs, de 7 h 30 à 8 h 30 et/ou de 17 h 30 à 18 h 00.
🚗 <u>Transport :</u>	Un ramassage est effectué gracieusement uniquement pour les Hérouvillais, à partir de chaque quartier le matin, l'après-midi et le soir.
📄 <u>Facturation « Forfaitaire »:</u>	<u>par semaine</u> pendant les vacances. <u>pour la session</u> pendant les mercredis scolaires entre 2 périodes de vacances (ensemble des mercredis entre deux périodes de vacances, sauf pour le 1er forfait qui commence le 1er mercredi d'arrivée de l'enfant).

### Accueil de loisirs « Les GRANDS »

☺ <u>Publics accueillis :</u>	Enfants de 6 ans à 10 ans inclus.
📍 <u>Lieux :</u>	Situé dans les locaux de l'école Eugène QUESNEL Primaire, 156, rue Eugène Quesnel à Hérouville Saint-Clair.
🕒 <u>Horaires d'ouvertures :</u>	à la journée (avec repas) : de 8h30 à 17h 30 ; à l'après-midi (sans repas) : de 13h30 à 17h30.
🔔 <u>Garderie :</u>	Une garderie peut compléter l'accueil de loisirs, de 7 h 30 à 8 h 30 et/ou de 17 h 30 à 18 h 00.
🚗 <u>Transport :</u>	Un ramassage est effectué gracieusement uniquement pour les Hérouvillais, à partir de chaque quartier le matin, l'après-midi et le soir.
📄 <u>Facturation « Forfaitaire »:</u>	<u>par semaine</u> pendant les vacances. <u>pour la session</u> pendant les mercredis scolaires entre 2 périodes de vacances (ensemble des mercredis entre deux périodes de vacances, sauf pour le 1er forfait qui commence le 1er mercredi d'arrivée de l'enfant).

## Accueil de loisirs « Le MULTI »

☺ <u>Publics accueillis :</u>	Enfants de 5 ans à 10 ans inclus.
📍 <u>Lieux :</u>	Situé dans les locaux de l'école Pierre GRINGOIRE Porte 5, 501, quartier des Belles Portes à Hérouville Saint-Clair.
🕒 <u>Horaires d'ouvertures :</u>	à la journée (sans repas) de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h30 à la journée (avec repas) de 8h30 à 17h 30 le matin (sans repas) de 8h30 à 11h45 le matin (avec repas) de 8h30 à 13h30 l'après-midi (sans repas) de 13h30 à 17h30 l'après-midi (avec repas) de 11h30 à 17h30
🔔 <u>Garderie :</u>	Une garderie peut compléter l'accueil de loisirs, de 7 h 30 à 8 h 30 et/ou de 17 h 30 à 18 h 00.
📄 <u>Facturation « A la Carte »:</u>	La facturation s'effectue à la présence de l'enfant sur le centre selon si l'enfant vient à la journée avec repas, à la journée sans repas (revient à inscrire l'enfant pour le matin et pour l'après-midi), le matin, l'après-midi, le matin avec repas et l'après-midi avec repas.

## Les objectifs du projet éducatif

Les accueils de loisirs doivent être ouverts à tous les enfants sans aucune distinction possible. Notamment en favorisant l'accès des plus démunis par le biais d'aide du CCAS et par une tarification en fonction des ressources.

### **Le rôle de l'accueil de loisirs dans l'éducation et la place des familles**

Considérant que l'éducation est globale et concerne toute la société, l'association souhaite que le projet éducatif, suscité à travers sa mise en œuvre, une réflexion et des actions concertées entre les différents acteurs agissant en direction des enfants et des jeunes, et en premier lieu avec les parents, en vue d'une plus grande cohérence éducative.

Au delà de l'aspect pratique pour les familles, l'accueil de loisirs doit être un moyen de proposer des activités ludiques aux enfants dans un esprit d'éducation.

Le rôle de parents, premiers éducateurs de l'enfant doit être reconnu et valorisé. L'"Accueil de loisirs" doit être ouvert aux familles. Outre les relations quotidiennes, les équipes doivent proposer des moments d'information et des rencontres. La participation à l'élaboration du projet pédagogique et au fonctionnement est à encourager. Une attention particulière doit être accordée à l'information en direction des familles.

## Les objectifs éducatifs

### La vie collective

L'équipe d'animation devra accorder une place centrale aux enfants et aux jeunes et créer les conditions pour favoriser leur socialisation et la conquête de leur autonomie.

L'adulte a la responsabilité de l'épanouissement et du bien être de l'enfant. Il doit notamment permettre aux enfants d'évoluer dans un cadre sécurisant. L'enfant a besoin de relations privilégiées avec l'adulte. Sans être imposants, les adultes doivent être suffisamment attentifs pour répondre aux besoins spécifiques de l'enfant.

Des règles non négociables devront être instaurées avant le début du séjour. Elles devront respecter l'enfant en tant que personne, être compréhensibles et être adaptées à l'âge des enfants. Ces règles devront permettre de garantir la sécurité de celui-ci et de le rassurer tout en tenant compte des lois.

Enfin, des règles devront garantir le respect des lieux et des personnes. Elles seront applicables aux enfants ainsi qu'aux adultes.

Considérant l'enfant comme une personne avec une histoire, des besoins, des désirs et des capacités, l'adulte doit le reconnaître en tant que tel et l'accepter dans ses différences. Il doit aussi accompagner et aider l'enfant à trouver sa place dans la société et à s'insérer dans sa ville. Ce qui veut dire apprendre à l'enfant le respect des autres mais aussi le respecter.

L'accueil de loisirs doit être perçu par les équipes pédagogiques comme un lieu d'apprentissage de la vie en collectivité où l'enfant va pouvoir être écouté, reconnu et va pouvoir prendre des responsabilités. C'est un lieu où il doit pouvoir découvrir les valeurs de solidarité, de laïcité, de citoyenneté, de liberté et d'ouverture aux autres notamment.

Cependant, l'enfant ne doit pas, non plus, subir le poids de cette collectivité mais apprendre à y vivre en y étant acteur de ses loisirs. Ce qui veut dire :

- ❖ permettre à l'enfant de donner son avis et d'être entendu par le biais d'évaluations de groupe afin de vérifier s'ils trouvent une place dans ce centre de vie ;
- ❖ permettre à l'enfant de faire des choix et d'avoir des espaces de liberté
- ❖ permettre à l'enfant de vivre à son rythme dans la mesure du possible.

### L'activité

L'accueil de loisirs est un lieu d'éducation mais celui-ci ne doit pas ressembler à une journée d'école. En effet, c'est un lieu loisirs où l'enfant passe une partie de ses vacances ou de son temps libéré. Il doit donc être avant tout un lieu de détente et de loisirs. Il doit répondre aux besoins de l'enfant, à ses intérêts. L'accueil de loisirs doit donc organiser son fonctionnement afin notamment :

- ❖ de satisfaire les envies de jeu et répondre à la curiosité des enfants ;
- ❖ de proposer des activités qui répondent aux intérêts des enfants ;
- ❖ de proposer des activités variées et issues de tous les grands domaines d'activité (manuelles, d'expression, scientifiques et techniques, sportives, de découverte du milieu...)

Ceci :

- ❖ en installant des conditions matérielles accessibles à tous ;
- ❖ en tenant compte de la spécificité psychologique et physiologique des enfants ;
- ❖ en permettant la découverte de disciplines méconnues.

L'adulte doit donc mettre en place les moyens pour que l'enfant puisse proposer, choisir et donner son avis sur ses activités. Le fonctionnement de l'accueil de loisirs doit permettre à l'enfant d'être acteur de ses vacances ou de ses loisirs et donc de trouver des réponses à ses projets grâce à l'aide des adultes présents.

Enfin, l'activité n'est qu'un support d'apprentissage et de réflexion. L'activité doit permettre à l'enfant de chercher, d'inventer, d'expérimenter et de s'exprimer. L'adulte n'est pas indispensable à son activité, il n'est que l'intermédiaire pour aller plus loin, pour progresser, pour faire découvrir....

### **L'aménagement des espaces**

Il est important de réfléchir aux espaces et de rendre les lieux agréables. Les aménagements doivent permettre aux enfants d'évoluer le plus librement possible dans un espace sécurisant avec des repères clairs. Ceci, afin de permettre à l'enfant d'agir de façon autonome. Enfin l'aménagement doit permettre la pratique d'activités variées, qu'elles soient autonomes ou accompagnées, voire provoquer l'envie et contribuer à la créativité.

### **A la découverte de son environnement**

L'accueil de loisirs ne doit pas vivre replié sur lui-même. Il doit s'ouvrir vers l'extérieur. L'accueil de loisirs doit permettre aux enfants de découvrir leur ville et les espaces naturels et humains de leur région.

Cette découverte de leur environnement doit aller de paire avec une éducation au respect de celui-ci. Notamment en proposant des activités de sensibilisation au développement durable. La découverte d'autres milieux et l'enrichissement culturel seront également favorisés par des sorties, excursions et visites.

### **L'accès à la culture**

L'accès à la culture pour tous doit être une priorité. Il faut renforcer l'accès aux différents types de productions artistiques et culturelles et promouvoir les pratiques dans ce domaine.

Les équipes pédagogiques devront, par leurs actions, sensibiliser les enfants à la découverte et la pratique d'activités. Notamment, en permettant un accès plus aisé aux spectacles et expositions ou en favorisant certaines activités du type : pratique instrumentale et écoute musicale, pratiques artistiques et d'expression (activités plastiques, activités dramatiques, lecture et écriture, etc....).

## Contribuer à la découverte de nouveaux horizons

L'accueil de loisirs est un lieu d'accueil sans hébergement mais beaucoup d'enfants n'ont pas la possibilité de partir en vacances et de découvrir d'autres milieux. L'accueil de loisirs doit donc aussi contribuer au départ par le biais d'activités accessoires (mini-camp). Pour l'enfant, c'est un moyen de sortir de son environnement et de vivre de façon différente. Les enfants et les jeunes doivent être associés, selon leur âge et leurs capacités, à l'organisation de ces activités accessoires afin de favoriser de façon active leur participation à la vie de ces séjours. Ces séjours devront privilégier le rythme des enfants et la découverte de milieux différents et non le départ pour pratiquer des activités.

## La vie quotidienne

Tous les moments de vie quotidienne sont des moments d'activité où l'enfant découvre, expérimente et développe son autonomie. Elle revêt une importance particulière, notamment chez les plus jeunes, et doit être pensée et organisée en fonction des besoins et stades de développement et des rythmes de chaque enfant.

**Tous ces objectifs devront bien sûr être pris en compte lors de l'élaboration du projet pédagogique de l'équipe d'encadrement pour chaque session.**

**Ces projets pédagogiques devront être le résultat d'un travail où l'ensemble de l'équipe pédagogique aura été associé.**

## Les moyens

Le directeur du centre est garant des objectifs définis par l'association Centre de Loisirs Educatifs d'Hérouville Saint-Clair. Les animations entreprises par l'accueil de loisirs et le fonctionnement seront le résultat d'un projet pédagogique mûrement réfléchi et établi par l'équipe d'animation de l'accueil de loisirs. Le directeur devra rendre compte à l'association Centre de Loisirs Educatifs d'Hérouville Saint-Clair des évaluations menées.

L'association Centre de Loisirs Educatifs d'Hérouville Saint-Clair mettra en oeuvre une politique de recrutement, de moyens matériels, financiers..., suffisante pour que le centre puisse correctement accueillir les enfants durant les sessions.

Le directeur de l'accueil de loisirs (titulaire d'un BAFD, BAFD en cours, BAFA en dérogation ou tout autres équivalents) est recruté par le directeur de l'association Centre de Loisirs Educatifs d'Hérouville Saint-Clair.

L'équipe d'encadrement, titulaire du BAFA ou stagiaire en nombre suffisant et en respect de la législation, est recrutée par le directeur de l'association Centre de Loisirs Educatifs d'Hérouville Saint-Clair en collaboration avec le directeur de l'accueil de loisirs.

L'Accueil de loisirs dispose d'un budget permettant le règlement de l'ensemble des activités mises en place pendant les séjours.

Une attention particulière sera portée lors de l'élaboration du projet pédagogique sur les points suivants :

- ❖ A la répartition des enfants sur l'accueil de loisirs qui tiendra compte des agréments de la Direction Départemental de la Cohésion Sociale (DDCS) et de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) ;
- ❖ Au rythme des enfants sur la journée et le séjour en fonction de leur âge
- ❖ A l'hygiène et aux affaires personnelles des enfants
- ❖ A l'organisation de la vie collective sur l'accueil de loisirs et les activités accessoires ;
- ❖ A l'accueil et à l'information des familles
- ❖ A l'aménagement des lieux et espaces intérieurs et extérieurs
- ❖ La structuration des différents moments de la journée et l'organisation de la vie quotidienne en différenciant les différents âges sur l'accueil de loisirs et les activités accessoires ;
- ❖ L'organisation des activités sur et en dehors de l'accueil de loisirs.



## Organisation des groupes sur le centre

Pour répondre aux besoins et aux rythmes des enfants, le centre sera divisé par groupes d'âges. Le nombre sera défini par l'équipe de direction au regard des effectifs accueillis. Cependant, il devra être constitué obligatoirement un groupe d'âge maternel et un groupe de plus de 6 ans.

Chaque groupe aura sa (ses) salle(s) de référence ainsi que des territoires extérieurs propres. Ceux-ci seront définis par l'équipe de direction ou par l'équipe d'animation en amont du séjour.

L'équipe devra également réfléchir à l'utilisation des lieux communs aux différents groupes afin de respecter les rythmes et besoins de chaque groupe d'âges.

## La notion d'enfant acteur de ses vacances

La notion d'enfant acteur de ses vacances mis en avant dans les principes généraux du projet éducatif doit être abordée dans le projet pédagogique. Cette notion renvoie tant aux aspects de vie collective qu'à la mise en place des activités. L'équipe devra ainsi concevoir la façon dont les enfants pourront faire un retour sur leur journée et prendre des décisions. Elle devra aussi s'appuyer sur les enfants pour construire son programme d'activité.

## La législation, l'hygiène et la santé

La législation en vigueur et "l'obligation de prudence et de diligence" devra être prise en compte par le directeur lors de la mise en oeuvre du projet pédagogique. Il devra informer et former les membres de son équipe mais aussi prendre les mesures adéquates pour assurer la sécurité des enfants ou des jeunes et prévenir les accidents. Une organisation devra garantir la sécurité physique et morale des enfants.

Enfin, le directeur et son équipe devront respecter les mesures mises en place sur la structure afin de garantir l'hygiène des locaux et du matériel et respecter les normes d'hygiène alimentaire. Il devra en outre donner des consignes d'infirmerie claires et recueillir les informations médicales des enfants et des adultes et en informer les animateurs si besoin.

## Administratif

Le directeur est responsable de la tenue des différents registres : infirmerie, présence enfants et animateurs, sécurité.... Il devra remettre ses registres au responsable de l'association Centre de Loisirs Educatifs d'Hérouville Saint-Clair à la fin du séjour ainsi qu'un bilan comptable et pédagogique. Ces registres, ainsi que tous les documents obligatoires, devront être tenus régulièrement afin d'être mis à disposition en cas de contrôle pendant le séjour.